

Clause bénéficiaire en cas de décès

à retourner en double exemplaire à



CFTC-CSFV des Pays de la Loire
Place de la Gare de l'Etat – CP
n°3 – 44276 NANTES Cedex

L'ADHERENT

Code INARIC		Date d'adhésion	/ /
Nom de l'adhérent(e)		Prénom	
Nom de jeune fille		Date de naissance	/ /
Adresse :			
Code Postal :		Localité	

DESIGNATION DE(S) BENEFICIAIRE(S)

Je soussigné(e), _____ désigne, en cas de décès, comme bénéficiaire(s) du capital prévu par le syndicat régional CFTC-CSFV des Pays de la Loire, la (les) personne(s) ci -après :

Bénéficiaire à hauteur de : %

Bénéficiaire à hauteur de : %

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Téléphone :
Mail :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Téléphone :
Mail :

A défaut d'une désignation, le capital ne sera pas versé.

Il est important que la désignation du/des bénéficiaire(s) en cas décès soit clairement et précisément rédigée dans le présent document.

• Le capital prévu au 1er janvier 2025 est de :
1000 € majorés de 250 € par enfant à charge, dans la limite de 4 enfants, soit 2000 € maximum, alloués ou divisés entre le(s) bénéficiaire(s).

Ces montants sont révisables, sans préavis, pour chaque année civile suivante par le Conseil du syndicat CSFV des PDL.

- Une ancienneté d'adhésion de 3 mois est exigée avant l'ouverture du droit au capital décès.
- Pour qu'un adhérent retraité soit bénéficiaire, il faut avoir été adhérent en activité.
- L'acte de décès sera demandé pour justification du décès de l'adhérent.
- L'avis d'imposition sera demandé pour justifier des enfants à charge.

LA PRÉSENTE DÉSIGNATION DU/DES BÉNÉFICIAIRE(S) ANNULE ET REMPLACE TOUTE DÉSIGNATION ANTÉRIEURE.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le responsable du traitement des informations recueillies est la CSFV des PDL mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées uniquement pour la gestion et le suivi de vos dossiers par la CSFV des PDL. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à CFTC-CSFV des Pays de la Loire, Place de la Gare de l'Etat – CP n°3 – 44276 NANTES Cedex.

Accusé de réception de la CFTC des PDL

Nantes, le

Date et signature de l'adhérent

Fait à, Le